



# CONSEIL MUNICIPAL

## PROCÈS-VERBAL

**DU CONSEIL MUNICIPAL DU 16 SEPTEMBRE 2024**

qui s'est tenu à 18h30 au Pavillon Stéphane Hessel

HÔTEL DE VILLE  
Cours de la République  
BP 36 - 74240 Gaillard

Direction générale des services  
Isabelle PRADEAU : responsable du secrétariat général  
04 50 39 67 05 - [dgs.secretariat@gaillard.fr](mailto:dgs.secretariat@gaillard.fr)



**Commune de GAILLARD - 74240**  
**PROCÈS-VERBAL du**  
**CONSEIL MUNICIPAL du LUNDI 16 SEPTEMBRE 2024 à 18h30**

- - -

**L'AN DEUX MIL VINGT QUATRE, LE 16 SEPTEMBRE 2024**

Le Conseil municipal de la commune, dûment convoqué, s'est réuni en session ordinaire, à la Mairie – annexe Pavillon Stéphane Hessel, sous la présidence de Monsieur Antoine BLOUIN, Maire.

**Nombre de conseillers municipaux en exercice : 33**

**Date de convocation du Conseil municipal : 10 septembre 2024**

Etaient présents : Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CORNEC, PIERRE, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN

Etaient absents représentés : Procuration de Béatrice CHARPENTIER-LOMBARD à Odette MAITRE, Daniel FAVARIO à Roger PIGNY, Patrice CURTIL à Marie CROISIER

Etaient absents excusés : Mesdames et Messieurs Stéphane PASSAQUAY, Elodie KAMANDA, Guy PATRIS, Catherine SIMULA, Denis JUGET, Yannick LE PRIOL, Habib ABDALLAH, Anne FAVRELLE, Florence CLERICI

**ORDRE DU JOUR**

1) Appel et désignation d'un secrétaire de séance.....	3
2) Approbation du procès-verbal de la séance du 8 juillet 2024 .....	3
3) Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal .....	3
ACTION SOCIALE.....	5
4) Convention de partenariat avec Unis-Cité Auvergne Rhône – Alpes – Accueil de volontaires en service civique.....	5
5) ALM France services – Demande de subventions 2025 auprès de l'Etat et du Conseil départemental.....	6
6) Ateliers socio-linguistiques – Demande de subventions 2025 auprès de l'Etat et du Conseil départemental.....	6
7) Convention d'objectifs et de financement – Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues dans la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 - Subvention Etablissements d'accueil du jeune enfant .....	6
8) Convention de partenariat et de mise à disposition de locaux à l'association ARIES – Accompagnement vers et dans le logement.....	7
EDUCATION, JEUNESSE ET POLITIQUE DE LA VILLE .....	8
9) Dénomination d'un bâtiment communal – ex foyer des Hutins.....	8
10) Convention d'objectifs et de financement – Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues dans la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 - Subvention accueil de loisirs périscolaire.....	8
11) Convention d'objectifs et de financement – Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues dans la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 - Subvention accueil de loisirs extrascolaire .....	9
ACTION CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE.....	11
12) Convention de mise à disposition de locaux au profit d'Annemasse aggro – Enseignement musical Espace Walter Comelli – Avenant n°2 .....	11
13) Convention d'objectifs et de moyens 2024-2025 avec la Haute école de musique de Genève .....	11
RESSOURCES HUMAINES .....	12

- 14) Convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable public..... 12  
 SERVICES TECHNIQUES..... 13
- 15) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Travaux de mise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement sur 9 établissements ..... 13

**1) Appel et désignation d'un secrétaire de séance**

---

Après avoir constaté que le quorum était atteint, Monsieur le Maire ouvre la séance à 18h30 et invite l'assemblée à désigner un secrétaire de séance.

Madame Françoise MAGDELAINÉ propose sa candidature. Celle-ci est approuvée à l'unanimité.

**2) Approbation du procès-verbal de la séance du 16 septembre 2024**

---

Ne faisant l'objet d'aucune remarque, ce procès-verbal est approuvé à l'unanimité.

**3) Compte rendu des décisions du maire prises dans le cadre des délégations du Conseil municipal**

---

N° de la décision	Date	Service émetteur	OBJET
2024.88	28/06/2024	Urbanisme	Non préemption d'un commerce - Mme Giraudeau - Cosy 2.0 -
2024.89	28/06/2024	EJPV	Signature du contrat de transports - Autocars des Pays de Savoie – Montant : 6 234,80 € TTC
2024.90	02/07/2024	Services techniques	Travaux forestiers paysagers et sécuritaires 2024 - ONF – Montant : 11 621,20 € TTC
2024.91	09/07/2024	Services techniques	Remplacement batterie froide centrale d'air – Montant : 5 489,33 € TTC
2024.92	10/07/2024	EJPV	Acquisition de mobilier scolaire - UGAP – Montant : 6 870,31 € TTC
2024.93	10/07/2024	Services techniques	Tests, essais, contrôles pour diagnostic structurel du terrain de football en revêtement synthétique – Montant : 7 512,00 € TTC
2024.94	12/07/2024	Secrétariat général	Contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable - Mme Pauline RICHAUD -
2024.95	12/07/2024	EJPV	Tarifs de séjour - Jeunesse - Paris 2024 -
2024.96	15/07/2024	Service informatique	Abonnement solutions FAST ACTES, Elus, Helios par le prestataire DOCAPOSTE-FAST – Montant : 7 985,29 € TTC
2024.97	15/07/2024	Culture sport vie associative	Achat de spectacle - Vole, Eddie, vole - 4 mars 2025 – Montant : 5 791,05 € TTC
2024.98	15/07/2024	Culture sport vie associative	Achat de spectacle - Le Grand feu, concert de la Pieta - 12 avril 2025 – Montant : 7 121,25 € TTC
2024.99	18/07/2024	Services techniques	Honoraires études et mission de maîtrise d'oeuvre - Rénovation du revêtement du terrain de football synthétique – Montant : 10 920,00 € TTC

N° de la décision	Date	Service émetteur	OBJET
2024.100	18/07/2024	Secrétariat général	Convention d'honoraires - Contentieux Feux Follets - Procédure d'appel - Cabinet Mermet -
2024.101	23/07/2024	Action sociale	Mise à disposition de salles - Pavillon S. HESSEL - Concert Swing gum trio - 23 septembre 2024 -
2024.102	24/07/2024	Services techniques	Aménagement forêt sport bois de Vernaz - Mission ATDO - ONF - Montant : 20 496,00 € TTC
2024.103	24/07/2024	EJPV	Tarifs péri et extrascolaires 2024-2025 - modification -
2024.104	29/07/2024	Culture sport vie associative	Achat de prestation - Application mobile intramuros - Montant : 388,80 € TTC
2024.105	02/08/2024	Secrétariat général	Contrat de mise à disposition d'un logement à usage d'habitation à titre précaire et révocable - Mme Floriane ROUX-BOURGEOIS -
2024.106	06/08/2024	Services techniques	Fourniture de bulbes à floraison printanière pour massifs floraux - Montant : 4 642,28 € TTC
2024.107	07/08/2024	Urbanisme	Signature d'avenant - Bail commercial - 2 place Porte de France - M. JOUINI -
2024.108	08/08/2024	Services techniques	Aménagement forêt sport bois de Vernaz - Mission de conception des medias - ONF - Montant : 13 236,00 € TTC
2024.109	08/08/2024	Action sociale	Fourniture de colis de Noël pour les personnes âgées - Montant : 7 032,00 € TTC
2024.110	08/08/2024	Services techniques	Fournitures et plantations d'arbres tige à feuilles caduques - place du Marché et rue de Moëllesulaz - Montant : 17 807,28 € TTC
2024.111	13/08/2024	Service informatique	Signature d'une proposition commerciale pour le logiciel MEM Courrier - Société EDISSYUM - Montant : 9 840,00 € TTC
2024.112	20/08/2024	Espaces verts	Fournitures et plantations d'arbres à feuilles caduques dans le parc du Petit Vallard - Montant : 10 893,60 € TTC
2024.113	22/08/2024	Secrétariat général	Acceptation du don de l'UNC74 Gaillard - Montant : 1 540 € TTC (recette)
2024.114	22/08/2024	Service informatique	Achat et installation de 2 cœurs de réseau informatique par le prestataire ACCESS - Montant : 34 448,40 € TTC
2024.115	22/08/2024	Culture sport vie associative	Achat de conférence - Michel BAUDEN - 21 septembre 2024 - Montant : 350,00 € TTC
2024.116	28/08/2024	EJPV	Achat de prestation - Contrat de maintenance équipements de restauration collective - Société SAVEC - Montant : 5 874,00 € TTC
2024.117	28/08/2024	Culture sport vie associative	Mise à disposition d'un local - 7 rue du Châtelet - Comité des fêtes -
2024.118	28/08/2024	Culture sport vie associative	Mise à disposition d'un local - 10 rue du Châtelet - Judo club -
2024.119	28/08/2024	Culture sport vie associative	Mise à disposition d'un local - 24 rue de la Paix - Billard club de Gaillard -
2024.120	28/08/2024	Culture sport vie associative	Mise à disposition d'un local - 10 rue du Châtelet - Berlinette Alpine des 2 Savoie -

N° de la décision	Date	Service émetteur	OBJET
2024.121	28/08/2024	Culture sport vie associative	Mise à disposition d'un local - 10 rue du Châtelet - Entraid'Addict -
2024.122	28/08/2024	Culture sport vie associative	Mise à disposition d'un local - 4 rue du Stade - Association groupe spéléo Gaillard -
2024.123	28/08/2024	Culture sport vie associative	Mise à disposition d'un local - rue de la Libération - Maison des arts - Association orchestre de Gaillard -
2024.124	28/08/2024	Culture sport vie associative	Mise à disposition d'un local - Rue du stade - Complexe Mazzeo - Pétanque sportive de Gaillard -
2024.125	28/08/2024	Culture sport vie associative	Mise à disposition d'un local - Rue du stade - Complexe Mazzeo - USAAG -
2024.126	28/08/2024	Culture sport vie associative	Mise à disposition d'un local - Rue du stade - Complexe Mazzeo - Association football club Gaillard vétérans -
2024.127	02/09/2024	Service informatique	Achat et installation de switchs par le prestataire ACCESS - Montant : 19 734,00 € TTC

## **ACTION SOCIALE**

### **4) Convention de partenariat avec Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes – Accueil de volontaires en service civique**

Rapporteur : Isabelle VINCENT

Réfèrent : Denis TSCHANN

La présente convention établit les conditions générales d'accueil d'une équipe de volontaires en service civique Unis-Cité au sein de ALM France services.

Des actions seront développées pour l'inclusion numérique à destination du grand public, et en particulier les personnes âgées de plus de 60 ans qui en sont exclues. Les volontaires d'Unis-Cité Annemasse accompagneront les usagers à la prise en main des outils numériques (ordinateur, téléphone, tablette, etc.) en appui aux conseillers et conseillères d'ALM – France services.

Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes mobilisera une équipe de 3 ou 4 volontaires à raison d'un jour par semaine sur la période du 5 novembre 2024 au 6 juin 2025.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** la convention de partenariat avec l'association Unis-Cité Auvergne-Rhône-Alpes,

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**5) ALM France services – Demande de subventions 2025 auprès de l'Etat et du Conseil départemental**

---

Rapporteur : Isabelle VINCENT

Référent : Denis TSCHANN

Afin de soutenir l'activité et le fonctionnement d'ALM – France services, la commune sollicite, pour l'année 2025, d'une part, une subvention au taux maximum auprès de l'Etat et, d'autre part, une subvention auprès du Conseil départemental de Haute-Savoie pour ainsi maintenir et consolider différents accompagnements en faveur des usagers.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** les demandes de subventions 2025 auprès des financeurs Etat et Département concernant ALM France Services,

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**6) Ateliers socio-linguistiques – Demande de subventions 2025 auprès de l'Etat et du Conseil départemental**

---

Rapporteur : Isabelle VINCENT

Référent : Denis TSCHANN

Afin de soutenir l'organisation des ateliers socio-linguistiques pour 2025, la Commune de Gaillard sollicite, d'une part, une subvention au taux maximum auprès de l'Etat et, d'autre part, une subvention auprès du Conseil départemental de Haute-Savoie. L'objectif de cette action est de faciliter l'insertion sociale des habitants migrants ainsi qu'à favoriser leur accès à des parcours de participation à la vie sociale, culturelle et citoyenne.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** les demandes de subventions 2025 auprès des financeurs Etat et Département concernant les ateliers socio-linguistiques,

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer les conventions afférentes aux demandes de subventions précitées et toutes pièces administratives ou comptables s'y rapportant, et plus généralement à faire le nécessaire pour la bonne conclusion du dossier.

**7) Convention d'objectifs et de financement – Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues dans la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 - Subvention établissements d'accueil du jeune enfant**

---

Nom du rapporteur : Isabelle VINCENT

Nom du référent : Denis TSCHANN

Le présent avenant vient modifier la convention d'objectifs et de financement 2022-2024 établie le 7 mars 2022. Il permet de mettre en œuvre l'ensemble des évolutions de financement

prévues par la convention d'objectifs et de gestion (COG) 2023-2027, en faveur des établissements d'accueil de la petite enfance.

Ce présent avenant s'inscrit, par ailleurs, dans le cadre de la convention territoriale globale (CTG) 2021 - 2024. La CTG est une démarche qui vise à mettre les ressources de la CAF au service d'un projet de territoire afin de délivrer une offre de service complète aux familles.

Il est proposé au Conseil municipal d'autoriser la Commune de Gaillard à signer un avenant à la convention d'objectifs et de financement avec la Caisse d'allocations familiales pour le versement de subventions aux établissements d'accueil du jeune enfant (EAJE), qui concerne la crèche municipale.

Son objectif est d'intégrer à la convention d'objectifs et de financement les mesures nouvelles issues de la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 décrites ci-dessous.

Les nouvelles subventions sont les suivantes :

- le financement des journées pédagogiques,
- le financement des heures de « préparation à l'accueil de chaque enfant »,
- le financement d'un « bonus attractivité » destiné aux partenaires qui procèdent à des revalorisations salariales,
- le financement d'un bonus « trajectoire de développement » visant à encourager le développement de places nouvelles soutenues par les collectivités territoriales.

Cet avenant couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier au 31 décembre 2024.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1:** **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2023-2027 entre la Caisse d'allocations familiales et la Commune de Gaillard au titre de la subvention des établissements d'accueil du jeune enfant.

**Article 2:** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

#### **8) Convention de partenariat et de mise à disposition de locaux à l'association ARIES – Accompagnement vers et dans le logement**

Nom du rapporteur : Isabelle VINCENT

Nom du référent : Denis TSCHANN

Le service communal ALM (Accueil pour un lendemain meilleur) propose des actions de développement social vers les Gaillardins en situation de précarité.

Dans ce cadre, un partenariat est proposé avec ARIES, association qui intervient, par le biais de son service Logement, auprès d'un public en difficulté dans l'accès et/ou le maintien dans le logement et l'hébergement (accompagnement vers et dans le logement, bail glissant, diagnostic, etc.).

Le projet consiste en l'organisation de séances d'information (sur les droits et devoirs des locataires, montage de demande de logement social...) et d'orientation par ARIES au sein de l'espace ALM - France services.

#### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R.,

CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** la convention avec l'association ARIES, convention de partenariat pour l'information et l'orientation du public sur la thématique du logement, et autorise sa signature pour une durée d'une année,

**Article 2 :** **AUTORISE** la mise à disposition de l'association ARIES des espaces situés dans les locaux d'ALM – France services, situés 159 route de Genève,

**Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

## **EDUCATION, JEUNESSE ET POLITIQUE DE LA VILLE**

### **9) Dénomination d'un bâtiment communal – ex foyer des Hutins**

Nom du rapporteur : Antoine BLOUIN

Nom du référent : Laurie CHAUMONTET

La Commune dispose d'un bâtiment communal qui est resté inutilisé depuis plusieurs années. Il s'agissait auparavant d'un restaurant dédié aux personnes âgées, appelé « Foyer des Hutins ».

Situé dans le quartier des Hutins Nord, qui a rejoint la géographie prioritaire de la ville depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2024, ce local communal va être réinvesti par les services de la ville afin de redynamiser ce quartier qui est sujet aux trafics illicites et aux incivilités.

Des permanences de l'EVS-Maison de quartier, du service Jeunesse ainsi que de partenaires associatifs s'y tiennent à compter du mois de septembre 2024.

Afin de permettre aux habitantes et habitants d'identifier ce lieu sous sa nouvelle utilisation et d'en faire un lieu ouvert au plus grand nombre, il est proposé de dénommer ce local « La maison des générations ».

Ce nom a fait l'objet d'un vote lors de la première soirée grand public organisée par le service Politique de la ville le 28 juin 2024.

### **LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** le nom « La maison des générations » pour le local communal situé impasse des Hutins Nord.

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

### **10) Convention d'objectifs et de financement – Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues dans la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 - Subvention accueil de loisirs périscolaire**

Nom du rapporteur : Antoine BLOUIN

Nom du référent : Laurie CHAUMONTET

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** le nom « La maison des générations » pour le local communal situé impasse des Hutins Nord.

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**10) Convention d'objectifs et de financement – Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues dans la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 - Subvention accueil de loisirs périscolaire**

---

Nom du rapporteur : Antoine BLOUIN

Nom du référent : Laurie CHAUMONTET

Le Conseil municipal est informé de l'avenant à intervenir entre la CAF et la commune de Gaillard concernant la convention d'objectifs et de financement 2023-2027, afin d'intégrer les nouvelles mesures relatives aux subventions des temps périscolaires à savoir :

- intégration du temps de repas pour la pause méridienne : au préalable, seul le temps d'animation était compté dans la subvention allouée, l'objectif étant de reconnaître le temps du repas comme faisant pleinement partie du temps éducatif ;
- complément inclusif : majoration de la subvention pour l'accueil d'enfant bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH) ;
- possibilité de subventionner des heures d'accueil nouvelles qui vont au-delà de celles prévues lors de la contractualisation CTG initiale ;
- simplification des CTG avec fusion de la bonification et de la majoration Plan mercredi dans le bonus territoire CTG (un seul financement pour l'ensemble).

Cette convention couvre la période du 1<sup>er</sup> janvier 2024 au 31 décembre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2023-2027 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Gaillard au titre de la subvention de l'accueil de loisirs périscolaire,

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**11) Convention d'objectifs et de financement – Avenant intégrant les mesures nouvelles prévues dans la convention d'objectifs et de gestion 2023-2027 - Subvention accueil de loisirs extrascolaire**

Nom du rapporteur : Antoine BLOUIN

Nom du référent : Laurie CHAUMONTET

Le Conseil municipal est informé de l'avenant à intervenir entre la CAF et la commune de Gaillard concernant la convention d'objectifs et de financement 2023-2027, afin d'intégrer les nouvelles mesures relatives aux subventions des temps extrascolaires à savoir :

- majoration de la subvention pour l'accueil d'enfant bénéficiant de l'allocation d'éducation de l'enfant handicapé (AEEH),
- possibilité de subventionner des heures d'accueil nouvelles qui vont au-delà de celles prévues lors de la contractualisation CTG initiale.

Cette convention couvre la période du 1er janvier 2024 au 31 décembre 2024.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** l'avenant à la convention d'objectifs et de financement 2023-2027 entre la Caisse d'Allocations Familiales et la Commune de Gaillard au titre de la subvention de l'accueil de loisirs périscolaire,

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**ACTION CULTURELLE, SPORTIVE ET ASSOCIATIVE**

**12) Convention de mise à disposition de locaux au profit d'Annemasse agglo – Enseignement musical Espace Walter Comelli – Avenant n°2**

Rapporteur : Antoine BLOUIN

Référent : Anne-Catherine MONTAUD / Sébastien ULLIANA

Par délibération du 15 novembre 2021, le Conseil municipal a approuvé la convention de mise à disposition des locaux sis 45 rue de la libération à Gaillard – Espace Walter Comelli, au profit de la communauté d'agglomération, dans le cadre de l'enseignement musical, du 1<sup>er</sup> septembre 2021 au 31 janvier 2023.

Selon les termes de la convention initiale, il est établi un avenant n°2 qui a pour objet de prolonger l'occupation des locaux mis à disposition d'Annemasse-Agglo, de préciser l'usage des locaux et d'adapter le montant de la redevance en s'appuyant sur la délibération de la commission locale d'évaluation des charges transférées en date du 31 janvier 2022 approuvant le mode calcul pour les locaux à usage exclusif et à usage partagé dans le cadre du transfert de l'enseignement musical.

L'avenant prendra effet au 1<sup>er</sup> janvier 2024 et prolongerait la convention jusqu'au 31 août 2025. Suite à la CLECT du 30 janvier 2022. Il établit le montant de la redevance annuel à 45 515,09 €.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** l'avenant n°2 à la convention d'occupation précaire signée avec Annemasse Agglo

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**13) Convention d'objectifs et de moyens 2024-2025 avec la Haute école de musique de Genève**

---

Nom du rapporteur : Maurice SIMON

Nom du référent : Sébastien ULLIANA

La Haute Ecole de Musique de Genève (HEM) attire plus de 600 étudiants en provenance des cinq continents. De nombreux étudiants habitent Gaillard et rencontrent des difficultés pour trouver des espaces de répétition adaptés à leur pratique musicale, et à proximité de leur logement. La HEM facilite les séances de répétition en autonomie au sein de leurs locaux, mais les étudiants peuvent perdre de nombreuses heures par semaine dans les transports collectifs. Leur logement à Gaillard, souvent de petite taille et dans des immeubles collectifs, n'est pas non plus propice à de bonnes conditions de répétition.

La Commune de Gaillard dispose d'espaces culturels qui peuvent accueillir les répétitions dans de meilleures conditions et en limitant les déplacements des étudiants. De plus la Commune est attachée à créer un lien particulier avec tous ses habitants pour leur permettre de participer à la vie culturelle et artistique locale.

Fort de ces constats et enjeux convergents, la Commune de Gaillard et la HEM souhaitent engager un partenariat réciproquement bénéfique.

Le Conseil Municipal est invité à autoriser le Maire à conclure une convention avec la Haute-École de Musique (HEM) de Genève pour définir le partenariat., dont les objectifs sont les suivants :

- mettre gratuitement à disposition des étudiants de la HEM résidant sur la commune des locaux adaptés pour leurs séances de travail personnel avec leurs instruments.
- développer les liens entre la Ville de Gaillard et la communauté artistique et pédagogique de la HEM, en accueillant des événements proposés par la HEM ou initiés par la Commune, permettant aux étudiants résidant à Gaillard de se produire artistiquement au travers de la programmation culturelle.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** la convention d'objectifs et de moyens avec la Haute-Ecole de musique de Genève (HEM),

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

## RESSOURCES HUMAINES

### 14) Convention de contrôle allégé de dépenses en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable public

Nom du rapporteur : Jean-Paul BOSLAND

Nom du référent : Justine PAGET

La politique de simplification des procédures en matière de dépense publique vise à renforcer la qualité et la fluidité de la chaîne de la dépense.

La mise en œuvre d'un contrôle allégé en partenariat (CAP) s'inscrit pleinement dans cette démarche. Cette procédure vise ainsi à mieux coordonner les contrôles respectifs de l'ordonnateur et du comptable sur l'ensemble de la chaîne de la dépense.

Depuis 2020, La Ville de Gaillard conventionne avec la Trésorerie d'Annemasse, comptable assignataire de la commune, pour un contrôle allégé de dépenses de rémunération et du processus de paie.

La première convention signée le 21 septembre 2020, et prolongée par l'avenant du 22 janvier 2024, a été précédée par une mission d'audit partenarial de la chaîne de paie pour les deux signataires.

Les contrôles a posteriori sur les chaînes de dépenses visées par la précédente convention n'ayant pas révélé d'anomalie substantielles, et les restitutions faisant état d'un dispositif maîtrisé et de résultats concluants, il est proposé de renouveler la convention pour la période du 1er avril 2024 au 31 mars 2027, conformément au modèle de convention joint ainsi qu'à ses annexes détaillant les imputations budgétaires concernées et le plan d'action à mettre en œuvre.

#### LE CONSEIL MUNICIPAL,

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1:** **VALIDE** le principe du contrôle allégé de dépenses en partenariat entre l'ordonnateur et le comptable

**Article 2:** **APPROUVE** le projet de convention,

**Article 3:** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

## SERVICES TECHNIQUES

### 15) Demande de subvention auprès de l'Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse – Travaux de mise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement sur 9 établissements

Nom du rapporteur : Alain BOGET

Nom du référent : Sébastien RENAUD-GOUD

Dans le cadre de la loi sur l'eau et des non-conformités de réseaux unitaires relevés par le Service public d'assainissement non collectif (SPANC), la Collectivité envisage de procéder aux travaux de remise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement sur 9 établissements.

Le coût du projet se décline comme suit :

- Honoraires de maîtrise d'œuvre : 126 737,05 € HT / 152 084,46 € TTC
- Travaux de mise en conformité : 315 523,55 € HT / 378 628,26 € TTC
  
- Coût total du projet : 442 260,30 € HT / 530 712,72 € TTC.

Le plan de financement serait le suivant :

- Commune de Gaillard : 221 130,15 € HT (50%)
- Agence de l'eau Rhône Méditerranée Corse : 221 130,15 € HT (50%)

Ainsi, la Ville de Gaillard sollicite un subventionnement des travaux de remise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement auprès de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse à hauteur de 50% de la dépense éligible, soit 221 130,30€.

Au titre des interventions :

*Joanny DEGUIN demande quels sont les établissements concernés.*

*Alain BOGET répond qu'il s'agit notamment du centre technique municipal, du boulodrome, de l'école du Chatelet, du CTEV...*

*Antoinse BLOUIN précise qu'il s'agit pour la plupart des bâtiments de travaux de mise en conformité d'évacuations de type lavabo ou évier.*

Les travaux débuteraient en fin de semestre 2024 pour une réception fin second trimestre 2025.

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**

après en avoir délibéré par 24 voix pour (Monsieur BLOUIN, Maire, Mesdames et Messieurs BOSLAND, VINCENT, BOGET, CROISIER, ANCHISI, FIGUIÈRE, MAITRE, SIMON, PIGNY R., CHARPENTIER-LOMBARD, CORNEC, PIERRE, FAVARIO, CURTIL, PIGNY A., FOURNIER, CHAPPEL, MULLER, BARBOTIN, MAGDELAINE, DEGUIN, RUIZ, GHERSIN),

**Article 1 :** **APPROUVE** le projet de remise en conformité des réseaux d'eaux pluviales et d'assainissement pour la somme HT de 442 260,60 euros soit 530 712,72 euros TTC,

**Article 2 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

**Article 3 :** **AUTORISE** Monsieur le Maire ou un adjoint délégué à signer tout document, toute pièce administrative ou comptable s'y rapportant.

Aucune autre question n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée à 18h50.

Le Maire,

Antoine BLOUIN  


La secrétaire de séance

Françoise MAGDELAINE



La prochaine séance du Conseil municipal aura lieu le lundi 14 octobre 2024

